



8<sup>th</sup> Slow Food  
International Congress  
Pollenzo, Italy - 2022 July 16-17



---

## QUESTIONS/RÉPONSES LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE SLOW FOOD

### **1. QU'EST-CE QUE LE CONGRÈS INTERNATIONAL ?**

Le **Congrès international**, dont les fonctions sont présentées à l'article 7 des Statuts, est l'organe décisionnaire de Slow Food. Il est convoqué par le Comité exécutif qui élabore le Règlement du Congrès, approuvé ensuite par le Conseil international. Le Congrès a deux fonctions : premièrement, discuter, élaborer et approuver les politiques de l'association et le programme d'activités du mouvement international, et deuxièmement, définir la structure de direction de l'organisation et élire les organes de gouvernance et de contrôle.

### **2. POURQUOI LE CONGRÈS SE RÉUNIT-IL EN 2022 ?**

L'édition de 2022, qui sera le huitième Congrès international (et le premier Congrès extraordinaire), se tiendra cinq ans après la dernière édition qui s'est déroulée à Chengdu, en Chine, en 2017. À Chengdu, il avait été décidé de convoquer le prochain Congrès à l'automne 2020 afin de faire le bilan des trois années de mandat écoulées et de vérifier les accomplissements de ce mandat, mais la pandémie de Covid-19 a empêché l'organisation du Congrès, à la fois en 2020 et en 2021. En février 2022, le comité exécutif a décidé que le congrès ne pouvait plus être déplacé et qu'il devait donc se tenir en 2022. Cette décision se base à la fois sur des considérations d'ordre politique et organisationnel. Il apparaît désormais nécessaire d'adapter la structure (et les Statuts) de Slow Food pour les conformer à la nouvelle loi italienne concernant les organisations à but non lucratif qui vient d'entrer en vigueur.

### **3. OÙ ET QUAND AURA LIEU LE CONGRÈS ?**

Le Congrès international aura lieu à Pollenzo (Italie), au siège social de l'Université des Sciences gastronomiques. Le Congrès débutera le 16 juillet et se terminera le 17 juillet par le vote sur la nouvelle structure et les Statuts, ainsi que par l'élection du Conseil d'administration, du Comité d'audit et du Comité d'arbitrage du mouvement.

### **4. EST-CE UN CONGRÈS COMME LES AUTRES ?**

Non. Les réunions du Congrès ont toujours été tenues en présentiel, avec la participation d'un grand nombre de délégué.e.s représentant les différents territoires sur lesquels notre réseau est implanté et actif sous différentes formes (Conviviums, Communautés, Sentinelles, Jardins potagers, etc.). Le Congrès qui s'est tenu en Chine en 2017 a rassemblé 466 Participant.e.s, composés de délégué.e.s et d'observateur.rice.s issu.e.s de 85 pays du monde entier.

Il était malheureusement impossible d'organiser un événement de cette ampleur en 2022. Nous ne sommes pas en mesure de prévoir l'évolution de la pandémie dans le monde au cours de l'année et celle des règles de déplacement. Il est fortement probable que des pays entiers (notamment ceux dans lesquels la vaccination est moins répandue ou non reconnue par l'Union européenne) ne soient pas autorisés à voyager. Il était donc impossible d'envisager un format habituel pour réunir le Congrès. Nous ne souhaitons pas organiser un Congrès réunissant uniquement des délégué.e.s italienn.e.s, européenn.e.s et éventuellement quelques autres, qui exclurait les représentant.e.s de nombreux pays dont la participation est essentielle à la vie de notre mouvement.

### **5. EST-IL POSSIBLE D'ORGANISER UN CONGRÈS VIRTUEL ?**

Non, ce format n'a pas été prévu dans les Statuts de Slow Food. En Italie, la situation due à la pandémie a contraint le pays à déclarer l'état d'urgence, en vigueur jusqu'au 31 mars. Avant cette date, il était possible de réunir virtuellement des assemblées, telles que le Congrès, mais l'état d'urgence n'a pas été

---



**8<sup>th</sup> Slow Food  
International Congress**  
Pollenzo, Italy - 2022 July 16-17



prolongé et la situation est donc à nouveau la même qu'avant la pandémie : les Statuts en vigueur ne nous autorisent pas à organiser un Congrès virtuel.

## **6. QUEL FORMAT AURA LE CONGRÈS ?**

Étant donné que le Congrès doit obligatoirement avoir lieu en 2022, ne peut pas être organisé virtuellement et ne doit pas exclure la participation et la représentation des territoires au sein desquels le réseau Slow Food est actif, la seule solution était donc de réduire le nombre de délégué.e.s, tout en garantissant un niveau de représentation le plus élevé possible.

Le Congrès ne pourra pas réunir 500 Participant.e.s comme auparavant, mais devra s'adapter au contexte d'incertitude extrême provoqué par la pandémie et se limiter à un nombre de 50 Participant.e.s réunis en présentiel, délégué.e.s par le réseau.

## **7. QUI SONT LES DÉLÉGUÉ.E.S ?**

Les 50 délégué.e.s devront représenter le mouvement international et seront donc sélectionné.e.s selon des critères prenant en compte la répartition géographique des membres, des communautés et des projets actuellement en cours.

Le Comité exécutif a donc décidé de conserver les mêmes critères de répartition géographique (30 pays représentés) et thématique (peuples autochtones, SFYN, Fondation pour la biodiversité et Université des Sciences gastronomiques) qui avaient été utilisés pour composer le Conseil international élu lors du Congrès de Chengdu. Ces critères sont très importants, d'une part parce qu'ils permettent de respecter l'implantation du réseau international, et d'autre part parce qu'ils ont déjà été approuvés lors du Congrès précédent.

Le Comité exécutif a également indiqué que les 50 délégué.e.s du prochain Congrès seront sélectionné.e.s parmi les Conseiller.ère.s élu.e.s à Chengdu. Ils/Elles doivent non seulement représenter le réseau à l'échelle territoriale, mais également avoir reçu, lors du précédent Congrès, le mandat de modifier la structure de l'association. Il s'agit de personnes qui, au cours des dernières années, ont travaillé sur les relations avec les territoires et ont contribué aux réflexions à l'origine de la proposition de nouvelle structure qui sera soumise au prochain Congrès. Des assemblées régionales virtuelles seront organisées entre mi-avril et juin afin de partager les étapes de préparation du Congrès avec le réseau international et de confirmer le choix des délégué.e.s qui participeront au Congrès.

## **8. QUELLES SONT LES ÉTAPES DE PRÉPARATION DU CONGRÈS ?**

Face à l'impossibilité d'organiser un Congrès de la même façon que par le passé, il sera fondamental d'impliquer fortement les territoires dans sa préparation, afin de garantir le partage et la représentation des points de vue, des idées et des propositions du réseau.

À compter de mi-avril, des réunions et assemblées seront organisées afin de discuter des thèmes et contenus à l'ordre du jour du Congrès. Tous les membres du réseau seront invités à participer à ces réunions afin d'assurer une représentation la plus large possible des dirigeants et membres du mouvement sur tous les territoires.

Il ne faut pas oublier qu'un énorme travail de préparation du Congrès a déjà été accompli en 2020 et 2021 lors de l'édition virtuelle de Terra Madre : des dizaines de réunions ont été organisées à l'échelle régionale sur tous les continents dans le but de discuter de l'Appel à l'action et de réfléchir ensemble à l'avenir du mouvement. Ces réunions ont abouti à l'élaboration des documents de « Contribution à la stratégie locale » des différents territoires, qui constituent la base des plans d'activités actuels et futurs.



8<sup>th</sup> Slow Food  
International Congress  
Pollenzo, Italy - 2022 July 16-17



---

## 9. QUEL EST LE LIEN ENTRE TERRA MADRE ET LE CONGRÈS ?

Terra Madre est le plus grand évènement international consacré à une alimentation bonne, propre et juste et aux politiques alimentaires. Après l'édition de 2020/2021 qui s'est tenue presque exclusivement en ligne, le prochain évènement sera hybride avec une manifestation importante à Turin du 22 au 26 septembre 2022. Alors que 2020 et 2021 étaient les années de la résilience, le nouveau thème de Terra Madre 2022 sera «régénération». La régénération des sols, des montagnes et des écosystèmes, mais également la régénération des échanges, au sein d'un évènement destiné à symboliser un nouveau départ et une renaissance globale, grâce au rassemblement des porte-paroles de l'alimentation venu.e.s du monde entier à Turin.

Terra Madre et le Congrès auront lieu à deux dates différentes : le Congrès international se déroulera en juillet, et Terra Madre fin septembre. Cependant, ces deux évènements clés pour le réseau Slow Food restent étroitement connectés. Le Congrès permettra de définir la stratégie du mouvement et d'adapter la structure légale de l'association, tandis que Terra Madre sera un lieu de dialogue et de débat qui rassemblera, espérons-le, un grand nombre de délégué.e.s, pour continuer à réfléchir sur les thèmes présentés au Congrès et sur l'avenir de notre organisation.

Comme ce fut le cas lors de l'édition de 2012, lorsque le Congrès international et Terra Madre avaient été organisés simultanément à Turin, les deux évènements proposeront une vision cohérente et complémentaire, en abordant les mêmes questions avec des approches et méthodes différentes, dans le but de construire ensemble l'avenir de notre alimentation, afin de faire reconnaître Slow Food comme le mouvement leader du changement alimentaire à l'échelle mondiale, grâce à ses propositions et à la large diffusion de son réseau.

## 10. QUELLES SONT LES ÉTAPES DE PRÉPARATION DU CONGRÈS ?

L'Appel à l'Action, ou l'« [Appel urgent à l'action collective](#) » est un document fondamental pour l'avenir de Slow Food qui découle de la Déclaration de Chengdu et de ses décisions, tout comme tous les documents approuvés dans l'histoire de Slow Food et lors des précédents Congrès, à commencer par le Manifeste de Slow Food, signé en 1989. L'Appel à l'Action est un document rédigé par le Comité exécutif en 2019 après le Congrès de Chengdu. Depuis 2020, il a été largement diffusé au sein de tout le réseau Slow Food qui a envoyé plus de 300 contributions pour l'améliorer, l'intégrer et enfin l'appliquer au quotidien.

Ce document confirme la structure philosophique et politique qui s'est construite au fil de nos trente ans d'existence, tout en apportant des innovations majeures : il propose ainsi de systématiser l'activité du mouvement et de définir les objectifs à moyen et long terme pour changer l'avenir de l'alimentation et contribuer à sauver la planète.

L'Appel à l'action témoigne de la volonté du mouvement Slow Food d'œuvrer pour que chacun ait accès à une alimentation bonne pour ceux qui la mangent, bonne pour les personnes qui la produisent et bonne pour la planète. Il définit également les actions prioritaires du mouvement : i) défendre la diversité biologique et culturelle ; ii) éduquer, sensibiliser et mobiliser les citoyens ; iii) influencer les orientations politiques du secteur privé et public.

---



8<sup>th</sup> Slow Food  
International Congress  
Pollenzo, Italy - 2022 July 16-17



---

## QUESTIONS/RÉPONSES

### PROPOSITION DE TRANSFORMATION DE LA STRUCTURE LÉGALE DE SLOW FOOD

#### **11. POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE DE MODIFIER LA STRUCTURE LÉGALE DE SLOW FOOD INTERNATIONAL ?**

Pendant le dernier Congrès international de Chengdu en 2017, les 304 délégué.e.s représentant le réseau international se sont engagé.e.s à élaborer une nouvelle structure d'organisation qui permettra à Slow Food de devenir un mouvement plus ouvert et inclusif. Dans le document « [Structure d'organisation](#) », tout le mouvement s'est engagé à entamer un processus de restructuration, de « réforme de l'Association Slow Food, qui devra aboutir à la tenue d'un Congrès [...] au cours duquel les délégué.e.s voteront pour la nouvelle organisation structurelle. La finalité de cette modification est de rendre notre organisation plus fonctionnelle afin de relever les défis et d'atteindre les objectifs politiques stratégiques définis dans le document présenté et approuvé par le Congrès, puis réitérés dans la déclaration de Chengdu ».

Cette phase de réforme structurelle du mouvement, déjà décidée à Chengdu, coïncide avec l'adoption d'une nouvelle loi italienne (pays dans lequel est situé le siège social de Slow Food), réglementant le secteur associatif selon de nouveaux critères qui s'appliquent à Slow Food et nécessitent plusieurs changements.

#### **12. POURQUOI UNE FONDATION PARTICIPATIVE ?**

Suite à l'approbation de la « [Structure d'organisation](#) » à Chengdu, Slow Food s'est engagé à « dépasser la vision du modèle associatif comme unique forme possible d'adhésion et de présence sur les territoires locaux. [...] Cette optique ouvrira potentiellement la voie à la constitution d'entités légales détachées de l'association, tant au niveau de Slow Food qu'à l'échelle locale. » En effet, il a été identifié que l'intégration des membres uniquement via l'adhésion à Slow Food n'est pas un moyen efficace au vu des différents contextes dans lesquels Slow Food agit. Dans le cadre de l'Association, seuls les membres adhérents font officiellement partie de Slow Food, et les centaines de personnes qui ont créé de nouvelles communautés à tous les coins de la planète au cours des dernières années ne sont pas prises en compte. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'évoluer vers une structure légale autorisant une participation plus large de tous les individus désireux de collaborer avec Slow Food, mais également pour faire partie de Slow Food, de multiples et différentes façons. Slow Food restera le même mouvement, avec la même identité et les mêmes valeurs, mais en bénéficiant d'une structure de gestion et d'organisation plus souple.

La nouvelle structure légale proposée est la **Fondation participative**. Dans le système juridique italien, il s'agit du modèle d'organisation à but non lucratif qui remplit le mieux les critères nécessaires pour constituer une structure apte à poursuivre les objectifs de Slow Food tout en restant inclusive et en permettant l'adhésion officielle de toutes les composantes de notre réseau et de la société civile, ce que ne permettait pas totalement le modèle associatif tel qu'il existe aujourd'hui.

#### **13. QUI APPROUVERA LE PROJET DE TRANSFORMATION ET QUAND ?**

Le projet de transformation est décrit en détail dans le document appelé « Projet de transformation de l'Association Slow Food International en Fondation Slow Food ». Ce document explique les raisons de cette transformation et ses conséquences structurelles, économiques et juridiques. Le Projet de transformation sera tout d'abord approuvé par les organes de gouvernance de l'Association, puis déposé à la Préfecture et publié sur le site internet de Slow Food. Il devra être approuvé par un vote des délégué.e.s éligibles qui aura lieu pendant le Congrès international de Slow Food et devra réunir au moins 80 % des voix exprimées.

---



8<sup>th</sup> Slow Food  
International Congress  
Pollenzo, Italy - 2022 July 16-17



#### **14. LA FONDATION SLOW FOOD SERA-T-ELLE UNE ENTITÉ JURIDIQUE ITALIENNE ?**

Oui, exactement comme l'Association Slow Food actuelle. La nouvelle Fondation issue de la restructuration sera une organisation à but non lucratif, conforme à la nouvelle loi italienne sur le secteur tertiaire qui vient d'entrer en vigueur. Cette nouvelle loi (art. 45 du décret législatif n° 117/2017), qui est entrée en vigueur le 23 novembre 2021, instaure la création d'un registre des organisations à but non lucratif basées en Italie qui nécessiterait de toute façon des modifications statutaires de l'Association Slow Food pour s'y conformer (liées spécifiquement à l'objet associatif).

Cette transformation permettra donc au mouvement Slow Food d'avoir une structure légale conforme avec les dispositions de la nouvelle loi, grâce aux changements statutaires apportés.

#### **15. QUELS SERONT L'ORGANISATION ET LE SYSTÈME DE GESTION DE LA NOUVELLE FONDATION ?**

La « Fondation Slow Food » sera une « fondation participative » avec une structure très similaire à celle de l'Association Slow Food actuelle. L'Assemblée, c'est-à-dire l'assemblée générale qui rassemble les représentant.e.s des membres Slow Food du monde entier, continuera à se réunir tous les quatre ans et à soumettre des propositions et indications liées aux programmes et stratégies de Slow Food au niveau international pour les quatre années à venir. Le Conseil international continuera à se réunir tous les ans et conservera son rôle d'orientation politique et stratégique. Il restera l'organe unique de référence concernant les interactions entre la Fondation et les différentes entités Slow Food à l'échelle locale/nationale. La gestion opérationnelle de la Fondation sera assurée par un Conseil d'administration (qui remplacera le Comité exécutif actuel). Enfin, un Comité consultatif (nouvel organe qui n'existe pas dans la structure associative actuelle) sera nommé, composé de personnes qui se sont distinguées au sein du mouvement par leur autorité ou leur moralité et qui incarnent les valeurs et principes de Slow Food.

#### **16. QUELS SERONT LES CHANGEMENTS POUR LE RÉSEAU SLOW FOOD AU SEIN DES TERRITOIRES ?**

Pratiquement aucun. La Fondation Slow Food sera l'organisation chargée de poursuivre les activités de l'Association, au sein de la nouvelle structure légale.

Les groupes locaux (Communautés et Conviviums) resteront le cœur et la base du mouvement, le patrimoine précieux sur lequel est basé tout le mouvement. Le militantisme local continuera d'être l'élément fondateur et unificateur de Slow Food. Tel qu'indiqué dans la « [Structure d'organisation](#) » adoptée à Chengdu, les Communautés « devront davantage faire figure de groupes de militants locaux, et non de lieux assimilés à certains cercles dédiés à l'organisation d'événements visant à satisfaire leurs propres membres. Elles devront pouvoir choisir en toute liberté leurs activités et leurs actions prioritaires, tout en respectant leur devoir d'engagement dans la réalisation et le soutien des grandes campagnes internationales. »

Les structures régionales et nationales continueront d'exister sans aucun changement majeur : leur accord de collaboration annuel signé par le passé avec l'Association Slow Food concernant la définition de leurs relations, rôles et responsabilités sera signé avec la Fondation Slow Food à l'issue du prochain Congrès.

#### **17. LES CONVIVIUMS ET COMMUNAUTÉS CONSERVERONT-ILS/ELLES LEURS MEMBRES ?**

Oui, tous les membres du réseau seront des Participant.e.s de la Fondation Slow Food, dans le respect de leur diversité. Conformément à l'article 7.3 des Statuts, les Participant.e.s de la Fondation seront des « personnes, physiques ou morales, publiques ou privées, italiennes ou étrangères, ainsi que des groupes



8<sup>th</sup> Slow Food  
International Congress  
Pollenzo, Italy - 2022 July 16-17



locaux et des bureaux territoriaux qui partagent les objectifs de la Fondation, contribuent à la réalisation de ses valeurs selon des formes, modalités et supports conformes à ceux qui sont décidés annuellement par le Conseil d'administration ».

#### **18. QUE SE PASSE-T-IL CONCERNANT LES ASSOCIATIONS NATIONALES ?**

À l'échelle nationale, chaque organisation sera libre de choisir son modèle de structure légale. Celles qui décident de conserver le modèle associatif n'auront rien à changer : les membres resteront des adhérents de l'Association nationale de référence et seront également des Participant.e.s de la Fondation Slow Food. Les Associations nationales signeront un accord avec la Fondation Slow Food (tel que c'était le cas avec l'Association Slow Food).

#### **19. QUELS SERONT LES OBJECTIFS DE LA FONDATION SLOW FOOD ?**

Comme auparavant, les objectifs seront définis tous les quatre ans par le Congrès international, tandis que les orientations politiques et stratégiques seront définies tous les ans par le Conseil international. Ces objectifs et l'origine du mouvement sont clairement exprimés dans le document « Appel à l'action » également appelé « [Appel urgent à l'action collective](#) », issu des idées et principes développés lors du Congrès de Chengdu. L'Appel à l'action donne au mouvement Slow Food la mission suivante : œuvrer pour que chacun ait accès à une alimentation bonne pour celles et ceux qui la mangent, bonne pour celles et ceux qui la produisent et bonne pour la planète. Cette mission se base sur trois piliers fondamentaux : i) défendre la diversité biologique et culturelle ; ii) éduquer, sensibiliser et mobiliser les citoyens ; iii) influencer les orientations politiques du secteur privé et public. La réalisation de cette mission repose sur un réseau international de communautés locales qui agissent selon des valeurs de fraternité, solidarité, inclusion et appréciation de la diversité.

*Veillez contacter [international@slowfood.it](mailto:international@slowfood.it) pour obtenir des informations supplémentaires.*

*Tous les documents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.slowfood.com/about-us/our-structure/international-congress/8th-slow-food-international-congress-turin-2022/>.*